

2011-01

Dynamique des organisations/groupements ruraux cas de la commune Bukeye, pp. 313-333

AKINTORE Adélard

UB, Cahiers du CURDES

AKINTORE Adélard, Dynamique des organisations/groupements ruraux cas de la commune Bukeye, pp. 313-333, Cahiers du CURDES n° 12, Janvier 2011

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/683>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

DYNAMIQUES DES ORGANISATIONS/GROUPEMENTS RURAUX : CAS DE LA COMMUNE BUKEYE

Université du Burundi, FSEA-CURDES, B.P 1280,
Bujumbura, Burundi.

par Adélarde AKINTORE

Résumé

Tranchant avec *l'escapisme* (Bayart), ou la *stratégie de la dérobade* (Olivier de Sardan) qui ont longtemps prévalu dans les rapports avec l'administration et les intervenants extérieurs, les organisations paysannes rurales cherchent une reconnaissance institutionnelle qui leur permette d'engager des relations avec l'Etat ou les ONGs. Elles sont avides d'informations, de relations, d'appuis.

Le premier aspect de la dynamique des associations/groupements ruraux est leur multiplication. Pour une population d'environ 65 milles habitants, la commune de Bukeye compte plus de 550 associations/groupements enregistrés. Ces associations/groupements dirigées par des femmes (61,3%) s'investissent dans des activités agropastorales (73,8%). La taille de ces associations/groupements varie entre 10 et 30 membres (70%). Cette petite taille leur assure une certaine viabilité à long terme. Pour garder un effectif relativement viable, les leaders des associations/groupements durcissent les conditions d'une éventuelle nouvelle adhésion :

- Payer le montant des cotisations atteintes par chaque membre depuis la naissance de l'association,
- Payer un montant exorbitant (de 10 à 20 mille francs burundais) de droit d'inscription alors qu'il n'était que de quelques centaines de FBu à la naissance.

Le deuxième aspect de cette dynamique concerne les motivations et les acteurs qui ont été (sont) derrière la prolifération des associations/groupements. La lutte contre la pauvreté (généralisée) en l'absence des services étatiques d'appui est à la base de la

naissance de ces organisations/groupements. Les membres veulent alors travailler (cultiver) ensemble et renforcer la cohésion sociale. Le troisième aspect concerne la quête de légitimité. Ces associations élaborent leurs statuts et se font enregistrer à la commune. L'ouverture de comptes bancaires (COOPEC, CCP,) est un autre élément de quête de légitimité. La principale motivation derrière cette quête de légitimité est la recherche d'appuis divers (financiers et matériels) de la part des différents partenaires. Il s'opère alors une course, une compétition pour s'attirer la sympathie (meilleur projet) des organismes d'appui. Plus de 50% des associations/groupements en ont déjà bénéficié. Cependant, malgré cette volonté de transparence pour plus de crédibilité, plus de 30 % de ces associations/groupements sont en retard en ce qui concerne l'établissement des rapports d'activités et des rapports financiers.

Mots clés : Dynamique, Organisations/groupements

0. Introduction

On assiste, depuis une trentaine d'années, à une recrudescence du mouvement associatif en milieu rural africain. Des organisations et groupements de toutes sortes se créent, se développent, s'étiolent et disparaissent. Groupements de jeunes, de femmes, associations villageoises, fédérations paysannes, syndicats,... émergent, se lancent dans des activités multiples, tentent de conquérir leur reconnaissance sociale, d'obtenir des alliances et des financements dont ils ont besoin. Toutes ou presque se réclament du *développement*, veulent mettre en place des services sociaux, établir des activités productives.... Reprenant et élargissant des thèmes favoris des intervenants externes, elles semblent témoigner qu'une dynamique d'auto-promotion est en marche, qu'un *mouvement paysan* émerge enfin.

Tranchant avec *l'escapisme* (Bayart), ou la *stratégie de la dérobade* (Olivier de Sardan) qui ont longtemps prévalu dans les rapports avec l'administration et les intervenants extérieurs, les organisations paysannes rurales cherchent une reconnaissance institutionnelle qui leur permette d'engager des relations avec l'Etat ou les ONG (Organisations non gouvernementales). Elles sont avides d'informations, de relations, d'appuis.

Les dynamiques qu'on observe depuis les années 80 sont à mettre dans le contexte de crise économique généralisée, de sévères

remises en cause de l'Etat post-colonial, d'effondrement des régimes dictatoriaux et de démocratisation. Alors que l'Etat doit abandonner les coopératives et les sociétés d'intervention qui ont longtemps constitué les instruments privilégiés de son contrôle politique et/ou économique, cette prise d'initiative du monde rural vient à point nommé pour prendre le relais (JACOB J-P et LAVIGNE DELVILLE Ph. 1994).

0.1 Objectif

Au Burundi, le mouvement associatif s'est renforcé depuis les années 2000. Dix après, il est opportun de s'interroger sur leurs dynamiques et leur viabilité. L'objectif spécifique est alors d'analyser les trajectoires, les résultats et les contraintes des associations/groupements de la commune Bukeye.

0.2 Problématique

Dans le contexte actuel de crise économique généralisée, de sévère remis en cause du rôle de l'Etat post-colonial, d'effondrement des régimes dictatoriaux et de démocratisation, on comprend l'immense intérêt et l'espoir que suscite la dynamique des associations/groupements ruraux. Alors que l'Etat doit abandonner les coopératives et les sociétés d'intervention qui ont longtemps constitué des instruments privilégiés de son contrôle politique et/ou économique, cette prise d'initiative du monde rural surgit à point nommé pour prendre le relais.

Si le désengagement de l'Etat a incontestablement ouvert des espaces de liberté pour les organisations paysannes (quelque soit leur origine) l'émergence d'un mouvement paysan n'est pas pour autant assuré. Le *transfert des responsabilités* aux producteurs est parfois plus un transfert de coût et de risques qu'un transfert de pouvoir.

0.2 Méthodologie

Dans un premier temps, la revue de la littérature a permis de mettre dans leur contexte les dynamiques du mouvement associatif africain.

Les informations suivantes peuvent être recueillies au bureau du conseiller communal chargé des questions du développement : le

nom de l'association/groupement, le nom du représentant légal, la colline d'implantation et/ou d'action, ainsi que le domaine d'activités. 540 associations/groupements ont été répertoriés au mois d'août 2010 pour 18 collines des recensements avec une répartition inéquitable. L'enquête a touchée 60 associations/groupements sur les 554 avec 10 associations/groupements par collines. Au niveau des collines l'échantillon a porté sur 6 des 18 collines qui sont Musumba, Buhorwa, Gaharo, Kiziguro, Gahaga et Rweteto. Ce choix des collines a été motivé par leur proximité géographique. Les données collectées auprès des responsables et membres des associations ont été traitées grâce au logiciel SPSS 13.0

I. Revue de la littérature : contexte de l'étude

L'intérêt actuel pour les groupements et/ou organisations paysannes, en cette période de désengagement de l'Etat et de décentralisation est tout à fait légitime.

I.1. Historique du mouvement associatif en Afrique : des coopératives étatiques aux organisations endogènes (Gentil, D. et Mercoiret M-R, 1991)

Au moment des indépendances, beaucoup d'espoirs avaient été mis dans les coopératives qui étaient considérées dans la version du *socialisme africain* (Sénégal, Niger, Tanzanie...) comme un moyen de *réconcilier les solidarités traditionnelles et la modernisation technique* ou dans la vision *marxisante* (Guinée Conakry, Mali, Bénin, Congo, Angola, Mozambique, Ethiopie...), comme un moyen d'*introduire le socialisme dans les campagnes* (passage de la petite production parcellaire à l'exploitation collective, et de *révolution scientifique et technique*).

Ces coopératives d'initiative étatique ne pouvaient donc pas être le support d'un mouvement paysan. Elles ont eu pour résultat, le plus souvent de créer un effet *répulsif* par rapport au terme même de coopératif. Dans la majorité des cas, elles ont disparu ou ne subsistent qu'à l'état de *coquilles vides*.

Beaucoup plus vivantes sont les organisations mixtes, qui ont pris le nom d'associations ou de groupements. Elles se sont créées le plus souvent comme des compromis ou des convergences d'intérêt entre d'une part des paysans et d'autre part des sociétés, offices ou

projets de développement pour prendre en charge des fonctions précises et éviter le formalisme, les pesanteurs bureaucratiques ou les tentatives prédatrices des divers appareils officiels de promotion des coopératives.

Les groupements d'initiative non étatique se sont multipliés depuis les années 70, avec le soutien actif des organisations non gouvernementales (ONG) d'appui aux gouvernements. Il existe dans certains pays de milliers d'organisations de ce type sous des appellations diverses, avec ou sans statut juridique (associations, groupements d'intérêt économique, coopératives,...). A travers la multiplicité des formes, il faut tenter de comprendre les mécanismes de création de ces nouvelles structures et leurs caractéristiques spécifiques pour savoir s'il s'agit enfin de l'amorce d'un authentique mouvement paysan, créant ses propres formes d'organisation et disposant d'une large autonomie vis-à-vis de l'Etat ou, au contraire s'il s'agit de structures marginales dispersées, sans avenir réel prévisible.

I.2 Critères d'appréciation de l'existence d'un mouvement paysan

I.2.1 Une autonomie intellectuelle et financière. Des emprunts à des modèles étrangers, des appuis financiers extérieurs ne disqualifient pas, bien sûr un mouvement paysan. Mais, il ne peut être considéré comme tel, que s'il a une réelle aptitude à définir son champ d'activités, ses modes d'organisation, à prendre ses propres décisions, s'il dispose d'un minimum d'autofinancement qui lui donne une marge de manœuvre par rapport à l'Etat ou à ses autres bailleurs de fonds.

I.2.2 Des objectifs conscients et explicites. Les membres doivent s'y reconnaître et y adhérer même s'ils participent différemment à leur définition. Ces objectifs expriment alors un projet d'avenir, une *vision du monde*, une *idéologie*, qui soude les membres.

I.2.3 Des rapports significatifs avec l'Etat et/ou le reste de la société civile. Ce qui distingue un *mouvement* des dynamiques purement endogènes du secteur dit informel, c'est qu'il apparaît au grand jour, qu'il négocie des alliances, entre en concurrence ou en conflit avec d'autres acteurs sociaux : institutions étatiques, entreprises, églises, partis politiques ou d'autres mouvements sociaux.

I.2.4 Une taille ou un poids économique/politique suffisant. Il n'y a pas de critère objectif de cette suffisance, mais il est clair que quelques groupements paysans isolés ne font pas un mouvement et que des organisations qui restent marginales économiquement ou qui ne pèsent pas dans les rapports de force politique ne peuvent pas être considérées comme mouvement.

I.2.5 Une organisation interne déjà établie. Il peut y avoir plusieurs centaines d'unités de base, ayant un poids économique significatif et des objectifs communs mais qui restent cependant des entités séparées, ou se rencontrant seulement d'une manière occasionnelle. Qui dit mouvement dit circulation de l'information, échanges, capacités de décisions collectives, respect des décisions prises, contrôle..., en un mot capacité de *coopération* des diverses unités de base.

I.3. Conditions d'émergence, d'évolution et de reproductibilité d'un mouvement paysan

I.3.1 Un environnement politique favorable qui permette l'autonomie des organisations. Plusieurs cas de figure sont cependant possibles : il peut s'agir des Etats *démocratiques* qui ont déjà une société civile développée (multipartisme, syndicats indépendants, presse libre,...), d'Etats *déliquescents* qui acceptent toute initiative qui ne remet pas en cause directement leurs privilèges, ou d'Etats *sous influence* qui doivent accepter, pour obtenir des financements et au moins payer leurs fonctionnaires, le démantèlement des sociétés et offices, la libéralisation, la privatisation, et donc *le transfert de responsabilités* à des organisations paysannes.

I.3.2 Des enjeux clairement identifiés par les membres. Ils ont conscience qu'ils dépassent le cadre local. La force et la faiblesse des organisations paysannes résident certainement dans leur enracinement au niveau villageois : les problèmes sont ressentis, les normes sociales de décision et de contrôle sont disponibles, la transparence est simplifiée.

I.3.3 Une capacité d'organisation interne. Les ingrédients sont l'existence et la qualité des leaders mais aussi leur contrôle par la base, la capacité de réflexion collective, de circulation de l'information, de gestion financière et économique, de

transparence dans la gestion, de formes de contrôle comptable et social. Les déviations possibles sont aussi répertoriées : leaders charismatiques qui accaparent le pouvoir et les privilèges, et qui se coupent de leur base, faux leaders qui cherchent surtout à capter une rente extérieure et qui font fonctionner les organisations pour leurs propres intérêts économiques ou politiques, faible participation des membres dont les problèmes ou les avis ne sont pas pris en compte, comptabilité obscure et jamais présentée d'une manière compréhensible aux membres,...

I.3.4 Des activités et des espaces économiques maîtrisables. Les organisations paysannes débutent par des opérations relativement simples (la collecte primaire des produits et non l'exportation, le crédit local et non la gestion des banques, etc.), qui se situent à un niveau local ou microrégional. Les responsables peuvent ainsi facilement se rencontrer et rester très proches de leurs membres. Ils connaissent leurs territoires, leurs problèmes, et essaient de valoriser au mieux leur potentiel.

I.3.5 La capacité de nouer des alliances internes (au niveau national) ou externe (ONG, Eglises, bailleurs de fonds...). Il est rare qu'une organisation puisse se développer uniquement par ses propres forces. Des complicités ou des alliances sont presque toujours nécessaires pour obtenir des moyens financiers complémentaires, mais surtout pour obtenir des informations, échanger les expériences, obtenir un débouché pour ses productions, acquérir un minimum de sécurité par rapport au gouvernement par la reconnaissance internationale ou l'appui, au moins implicite, de leaders politiques nationaux ou de contre-pouvoirs comme les Eglises.

I.4 Les associations/groupements selon la vision des acteurs

I.4.1 Pour les développeurs : une vision utilitaire, un outil pour gérer la technique. La plupart des projets de développement suscitent des groupements. Comme la finalité des projets est d'ordre technique ou technico-économique, le groupement est vu comme un moyen de faire passer l'innovation, le support organisationnel d'une nouvelle activité, l'interlocuteur qui permet de contacter la population ou l'intermédiaire chargé de collecter les redevances. Les groupements sont implicitement conçus comme

un support socialement neutre, une courroie de transmission de la société d'intervention. Dans le même temps, les intervenants savent bien que ce n'est pas le cas et tentent de contrôler leur fonctionnement. La *participation paysanne* s'exerce dans le cadre des objectifs définis par le projet.

I.4.2 Pour les ONG : le poids de l'idéologie communautaire. Avant même que les *développeurs* ne s'y intéressent, les groupements ont été prônés par les ONG. La vogue du *développement communautaire* découlait à la fois de l'idéologie collective (sinon collectiviste) du mouvement tiers-mondiste, et du mythe du communautaire (quand ce n'était pas celui du *communisme primitif*) dans les sociétés rurales africaines.

I.4.3 Innovations sociales, choix des organisations et résultats technico-économiques. Les transformations actuelles des sociétés rurales génèrent de nouveaux besoins, de nouvelles activités, et les structures pour les gérer n'existent pas. Si les structures en place peuvent les prendre en charge, une organisation spécifique est souvent jugée nécessaire.

I.5 Définition et typologies des organisations paysannes au Burundi

Au Burundi comme ailleurs en Afrique, le milieu rural compte deux types de groupements/associations (Stratégie agricole nationale 2008-2015) :

I.5.1 Les Organisations de producteurs hors filières agricoles ou associations multifonctionnelles et polyvalentes⁵⁸ qui sont constituées d'une multitude d'associations de producteurs agricoles sur les collines ou dans les marais avec près de 23.000 membres en 2006. Les aspects sociaux dominent la logique de ces associations, ce qui les conduit très rapidement à la polyvalence. Elles s'organisent très rapidement quand il y a une opportunité à saisir mais disparaissent aussitôt quand cette opportunité vient à disparaître.

⁵⁸ L'appellation est tirée du travail d'Analyse contextuelle et identification des organisations paysannes du Burundi effectué pour EAFB (East Africa Farmers Federation) et AGRITERRA en Décembre 2006.

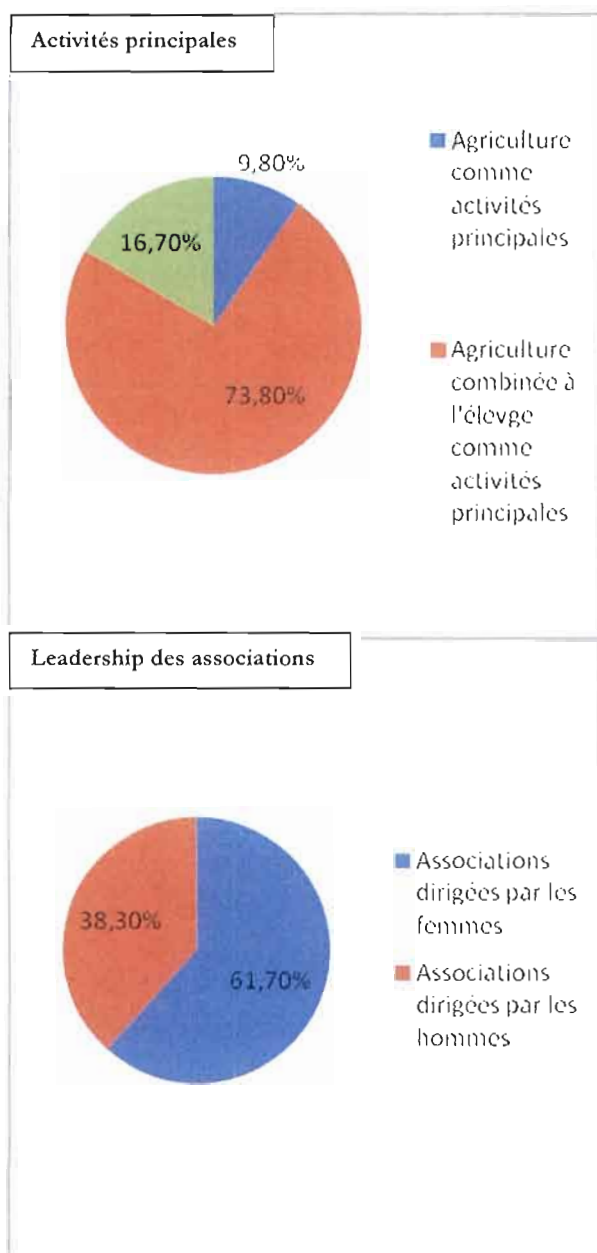
I.5.2 Les Organisations de producteurs autour des filières agricoles qui sont constituées par des associations qui se développent à l'intérieur d'une filière et qui ressentent la nécessité de se regrouper afin de pouvoir défendre un intérêt commun. Elles sont diversement organisées et leur degré de structuration varie fortement, allant de la constitution des associations de base (comme les organisations de la filière thé, palmier à huile, etc.), à une organisation hautement structurée comme c'est actuellement le cas de la filière café avec des cas intermédiaires comme pour la pêche.

II. Analyse et interprétation des résultats

Dans la commune Bukeye, on recense 554 associations enregistrées au mois d'août 2010 pour une population d'environ 65.000 habitants. Après avoir élaboré le statut et le règlement d'ordre intérieur, elles tiennent leur assemblée générale pour élire les organes dirigeants. Elles se font ensuite enregistrer chez l'autorité communale par la transmission des documents et des clauses de l'assemblée générale.

II.1 Les caractéristiques des associations/groupements

Figure 2. Principales activités et leadership des associations/groupements

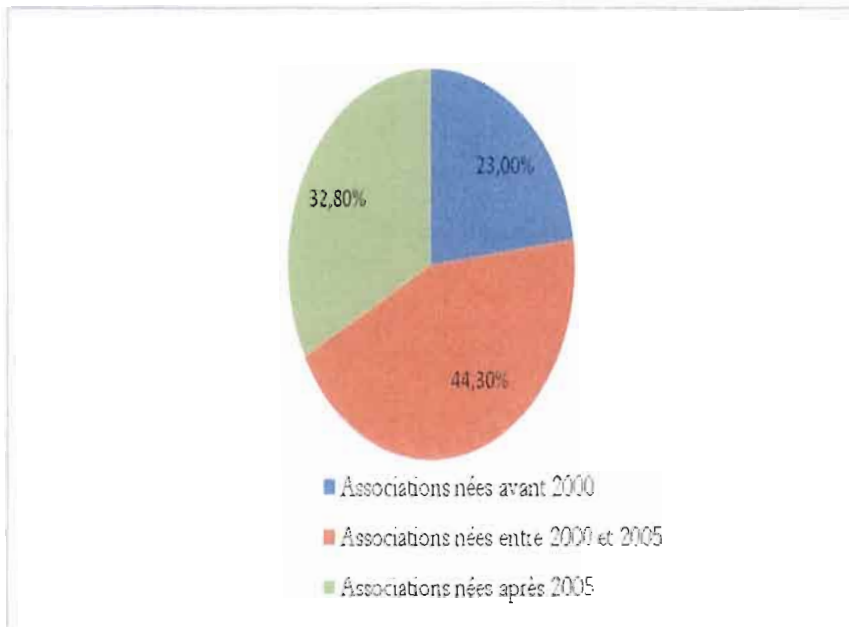


Source :Données de l'enquête, novembre 2010

Loin de penser à une multifonctionnalité des associations/groupements, l'agriculture et l'élevage sont des activités complémentaires pour plusieurs raisons (agriculture qui produit les aliments pour les animaux ; animaux qui participent à la fertilisation des terres agricoles). L'agri-élevage occupe plus de 70% des associations/groupements. Cet état de fait traduit les caractéristiques du milieu rural burundais où les agri-éleveurs sont les plus nombreux. Il n'existe pas de ménages qui pratiquent exclusivement l'élevage.

Un lien peut être établi entre les leaders des associations/groupements et les types d'activités principales. L'agriculture et l'élevage (petit bétail) occupent plus de femmes que d'hommes. Plus de 60% des associations /groupements de la commune Bukeye sont dirigés par des femmes. Les autres activités sont l'artisanat (fabrication des tuiles et briques), la lutte contre les SIDA, l'alphabétisation des adultes, l'encadrement des orphelins, des jeunes non scolarisés, etc. La fabrication des briques et tôles est presque exclusivement réservée aux hommes.

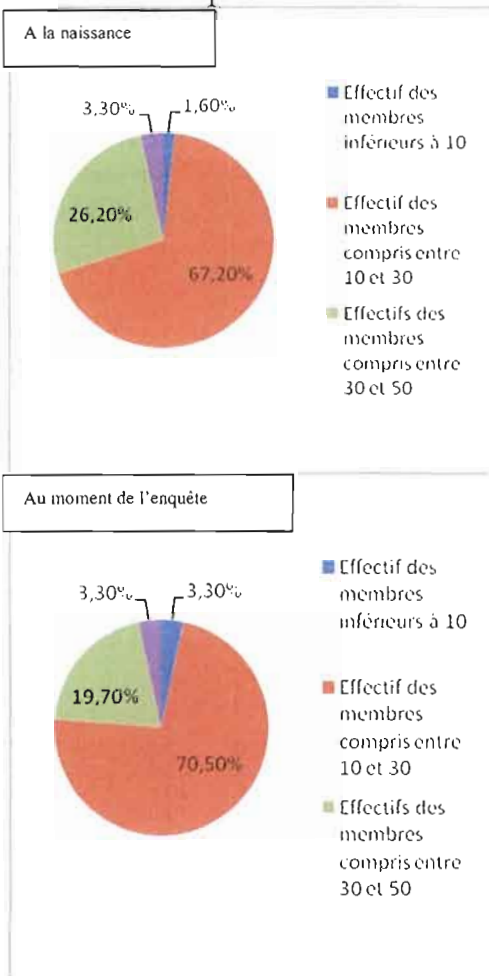
Figure 3. Les dates de naissance des associations/groupements



Source :Données de l'enquête, novembre 2010

Quelques associations/groupements (23,0%) sont nés avant 2000. Un nombre plus important (44,3%) des associations ont vu le jour entre 2000 et 2005. Le mouvement continue puisque 32,8% des associations/groupements sont nés depuis 2005. Sur le plan politique, ce mouvement se justifie avec deux événements majeurs (signatures des accords politiques à Arusha en 2000 et organisation des élections générales en 2005) qui ont ramené la confiance en soi chez les populations.

Figure 4. Tailles des associations/groupements à la naissance et au moment de l'enquête



Source : Données de l'enquête, novembre 2010

A la naissance, les associations de 10 à 30 des membres représentaient environ 67,2 %. Celles qui comptent 30 à 50 membres ne représentent quant à elles que 26%.

Aujourd'hui (2010), c'est 70 % des associations qui comptent entre 10 et 30 membres. Celles qui comptent entre 30 et 50 membres représentent (19,7%).

La petite taille des associations/groupements leur assure une certaine viabilité à long terme. Les membres se connaissent les uns les autres (souvent natifs de la même colline), connaissent les problèmes du milieu, essaient de trouver les solutions ensemble. En plus, si les associations bénéficient d'un quelconque appui (semences par exemple), le partage entre les membres devient aisé. Dans le cas par exemple de la chaîne de solidarité communautaire, l'attente n'est pas longue quand les associations sont de petite taille.

Concernant la diminution ou l'augmentation des effectifs, les causes évoquées par l'enquête sont les suivantes :

Les causes de la différence (en baisse) des effectifs à la naissance et au moment de l'enquête sont entre autres :

- Les mésententes qui ont entraîné la scission des associations,
- L'abandon par les membres qui se sont lassés de ne pas voir les aides arriver rapidement,
- Les exclusions pour mauvaise gestion des biens de l'association, pour non respect des engagements (cotisations, participation aux activités, etc.),
- Les changements de résidence (migration, mariage, etc.).

Les causes de la différence (en hausse) entre les effectifs à la naissance et au moment de l'enquête sont entre autre :

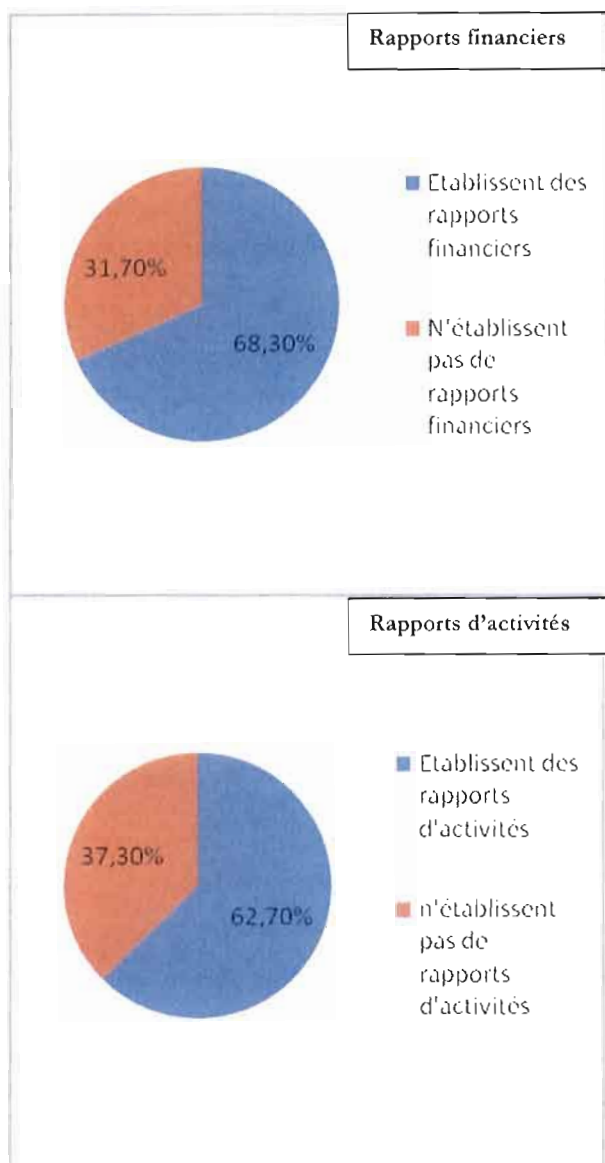
- De nouveaux membres attirés par les avantages (appuis divers) reçus par les membres des associations,
- D'autres nouveaux membres ont été attirés par les objectifs ou les réalisations de l'association/groupements.

II.2 La quête de légitimité

Toutes les associations/groupements rencontrés sont inscrits à la commune. Pour y arriver, elles se sont dotées de statuts, de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), de comptes bancaires, de livrets de caisse, etc.

Pour rassurer l'administration et les différents partenaires (bailleurs), elles produisent des rapports d'activités et des rapports financiers. Cependant certaines associations sont en retard en ce qui concerne les rapports financiers et les rapports d'activités.

Figure 5. Associations/groupements qui établissent des rapports (financiers et d'activités)



Source : Données de l'enquête, novembre 2010

37,30 % des associations n'établissent pas de rapports d'activités alors que 31,7% n'établissent pas de rapports financiers. L'absence de ces deux rapports permet de douter sur le niveau de fonctionnement normal des ces associations (activités réellement

entreprises, participation des membres, gestion transparente des fonds de l'association etc.).

II.3 Les conditions d'adhésion à la naissance des associations et aujourd'hui (novembre 2010)

A la naissance des associations, les conditions d'adhésion sont relativement souples (être natif de la colline ou non, payer les frais d'inscription de quelques centaines de francs burundais et s'engager à respecter les textes créant l'association (statut, ROI, participation aux activités,...))

Aujourd'hui, certains responsables des associations estiment que les effectifs sont déjà suffisants et qu'ils n'ont plus besoins d'autres adhérents. Pour fermer la porte aux éventuels nouveaux membres, les conditions sont alors de plus en plus rigides :

- La première consiste à demander aux nouveaux adhérents de payer le cumul des cotisations atteint par chaque membre depuis la naissance de l'association (des centaines de milliers de FBu).
- La deuxième consiste à relever les montants des inscriptions qui arrivent jusqu'à 20000 FBu pour certaines associations.

II.4 Conditions ayant été à la base de la naissance des associations/groupements

Tableau 1. Conditions ayant précédé la naissance des associations/groupements

Le contexte de la naissance des associations/groupements		
Pauvreté généralisée au sein des communautés	Absence des services étatiques d'appui	Les conflits qui ont été à l'origine de la paupérisation des ménages
98,4%	60,7 %	44,3 %

Source : Données de l'enquête, novembre 2010

Pour la majorité des associations/groupements (98,4%), le contexte de pauvreté généralisée a été à la base de leur création. Ensuite, l'absence de services étatiques d'appui a contribué pour

60,7% des associations/groupements. Enfin, les conflits y ont contribué pour 44,3%.

II.5 Les objectifs poursuivis par les membres des associations/groupements

L'objectif principal poursuivi par les associations/groupements est la lutte contre la pauvreté. Cet objectif principal est scindé en des objectifs spécifiques selon la vision des leaders des associations et leurs membres.

Tableau 2. Les acteurs ayant été à la base de la création des associations/groupements

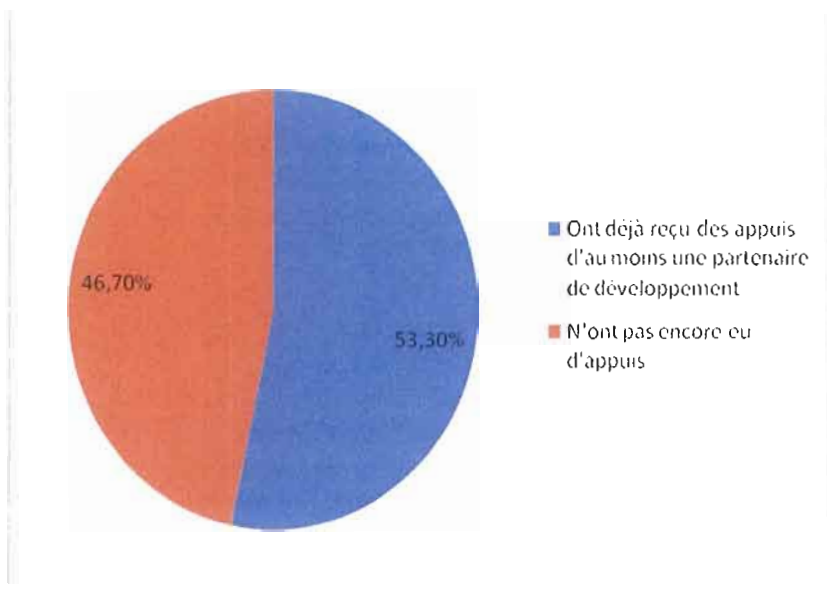
Les initiateurs de la création des associations/groupements				
ONG de développement	Agronome communal	Chef de colline	Hommes et femmes du village	Autres
14,8 %	29,5 %	18,0 %	82,0 %	4,9 %

Source : Données de l'enquête, novembre 2010

Les hommes et femmes du village ont été les initiateurs de la création de leurs associations (82,0%). Cela dénote une capacité interne d'organisation. L'objectif était d'unir les forces pour lutter contre la pauvreté (travailler ensemble et renforcer la cohésion sociale).

Outre le travail en commun, 50 % des responsables des associations affirment qu'ils voulaient capter les financements des différents ONG, et organismes qui appuient les associations et non les individus.

Figure 6. Pourcentage des associations/groupements ayant reçu des appuis des partenaires de développement



Source : Données de l'enquête, novembre 2010

53,3 % des associations/groupements ont déjà reçu des appuis (surtout en nature) d'au moins un partenaire du développement (CAPAD, FAO, PRASAB, SOLIDARITE, ODDBU,...). Ce taux de bénéficiaires est faible vu les attentes que formulent certains membres (au miment de l'adhésion). Si les appuis tardent à arriver, il y a souvent une démotivation des membres (faible participation dans les activités de l'association), ce qui peut conduire à des exclusions pour non respect des engagements pris au moment de l'adhésion.

III. Conclusions et recommandations

Le but de cet article était la mise en évidence de la dynamique des associations/ groupements de la commune Bukeye.

Le premier aspect qu'il faut retenir concerne la prolifération de ce genre d'organisations : pour une population d'environ 65 milles habitants, la commune compte plus de 550 associations/groupements enregistrés. Ces associations/groupements dirigées par des femmes (61,3%)

s'investissent dans des activités agropastorales (73,8%). La taille de ces associations/groupements varie entre 10 et 30 membres (70%). Cette petite taille des associations/groupements leur assure une certaine viabilité à long terme. Pour garder une effectif relativement viable, les leaders des associations/groupements durcissent les conditions d'une éventuelle nouvelle adhésion :

- Payer le montant des cotisations atteint par chaque membre depuis la naissance de l'association,
- Un montant exorbitant (de 10 à 20 milles francs burundais) de droit d'inscription alors qu'il n'était que de quelques centaines de FBu à la naissance.

Le deuxième aspect de cette dynamique concerne les motivations et les acteurs qui ont été (sont) derrière la prolifération des associations/groupements. La lutte contre la pauvreté (généralisée) en l'absence des services étatiques d'appui est à la base de la naissance de ces organisations groupements. Les membres veulent alors travailler (cultiver) ensemble et renforcer la cohésion sociale.

Le troisième aspect concerne la quête de légitimité. Ces associations élaborent leurs statuts et se font enregistrer à la commune. L'ouverture de comptes bancaires (COOPEC, CCP) est un autre élément de quête de légitimité. La principale motivation derrière cette quête de légitimité est la recherche d'appuis divers (financiers et matériels) de la part des différents bailleurs. Il s'opère alors une course, une compétition pour s'attirer la sympathie (meilleur projet) des organismes d'appui. Plus de 50 des associations/groupements en ont déjà bénéficié.

Cependant, malgré cette volonté de transparence pour plus de crédibilité, plus de 30 % de ces associations/groupements sont en retard en ce qui concerne l'établissement des rapports d'activités et des rapports financiers.

Pour déterminer les bénéficiaires, les organismes d'appui passent par les administratifs et les interfaces techniques (agronomes/vétérinaires/forestiers communaux...) ONG œuvrant localement. Ce sont les interfaces techniques qui aident ces associations à présenter des projets techniquement acceptables. Il n'est pas exclu que certaines associations/groupements soient écartés injustement dans ce processus, ce qui provoque des

sentiments de frustration ou d'injustice. Il se crée alors des tensions entre les leaders des différents groupements.

Pour pallier à ce problème de discrimination, un organe indépendant pourra classer les associations/groupements sur base de critères précis, pour les départager.

La création des réseaux (deux ou trois) d'associations/groupements ayant les mêmes visions permettra d'orienter plus facilement les interventions.

En plus, ces réseaux pourront faciliter la communication et l'échange d'informations en interne (entre les associations/groupements d'un même réseau) et avec l'extérieur (communication entre réseaux).

Références Bibliographiques

Fongang Fouepe G.H., 2008. *Les mutations du secteur agricoles bamileké (Cameroun) étudiées à travers ses acteurs : une analyse à partir des localités de Fokoué et de Galin*. Thèse de doctorat, Institut de Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech).

Gentil Dominique. & Mercoiret Marie-Rose ; « Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire ? » In *Revue Tiers-Monde*. 1991, tome 32 N° 128. pp.867-886.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_num_32-128-4633

Jacob J-P. et Lavigne Delville Ph. ; *Les associations paysannes en Afrique, organisation et dynamiques*, Karthala, 1994, 312 p.

Malherbe C., Primaux AS. Et Prod'Homme J-P, 1990. *Des conditions de viabilité des groupements villageois au Togo*, Paris, ministère de la Coopération-INRA-PG 117p.

Maître d'Hôtel E., 2008. *Participation et adaptation des organisations au changement institutionnel : les organisations agricoles au Costa Rica face aux politiques de libéralisation*. Thèse de doctorat, Centre International d'Etudes Supérieures en sciences Agronomiques (MONTPELLIER SUPAGRO).

Mercoiret MR, 1990, *L'émergence des dynamiques locales, une réponse, une réponse au désengagement de l'Etat*, Séminaire sur l'avenir de l'agriculture des pays du Sabel, CIRAD/ club du Sahel, Montpellier, 34 p.



Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to cite this article

AKINTORE Adélaré, Dynamique des organisations/groupements ruraux cas de la commune Bukeye, pp. 313-333, Cahiers du CURDES n° 12, Janvier 2011.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr